



Nouveau projet d'organisation de l'école :

Monsieur le Directeur précise que les recrutements en 2019 seront encore supérieurs à ceux de 2018. Si l'on compare 2015 à 2019, l'activité de la formation initiale et continue a quasiment doublé. C'est la raison pour laquelle une réorganisation des services est indispensable afin de répondre au mieux à cet accroissement du plan de charge et anticiper la demande en formation continue des stagiaires nouvellement titularisés.

La Direction s'est donnée comme date butoir de mise en œuvre du projet, septembre 2020.

Une présentation sera faite au Conseil Pédagogique du 19 mars prochain.

La phase de concertation (comité de pilotage, groupe de travail) aura lieu d'avril à juillet 2019.

La phase de dialogue social (comité technique, commission permanente, conseil pédagogique) se déroulera dans le dernier trimestre 2019.

Recrutement de contractuels :

La Direction a présenté le projet de recruter 3 contractuels aux postes suivants :

- Assistant à la conception d'outils pédagogiques (catégorie B)
- Assistant de direction des activités pédagogiques (catégorie A)
- Assistant de projet (réorganisation)

Après débat, l'UNSA SJ s'est abstenue sur le vote pour le recrutement de ces contractuels.

On peut entendre que les statuts de l'école ne lui permettent pas de bénéficier de personnels placés, qu'une délégation d'un personnel de la Centrale soit difficile au vu des problèmes d'effectifs dans cette structure. Il n'en demeure pas moins que ces postes auraient pu intéresser des agents en interne, sachant que pour 2 d'entre eux les missions vont être limitées dans le temps.

De plus le poste d'assistant d'outil pédagogique pourrait s'inscrire dans une filière de B technique, ce que défend l'UNSA SJ depuis plusieurs années.

Transformation d'un poste de coordonnateur de stage en référent de stage :

L'UNSA SJ a voté pour cette transformation de poste, les référents de stage ayant une charge croissante au vu des recrutements importants.

Promotion B 2018 T01 : demande d'octroi du pont du 31 mai :

Monsieur le Directeur a rappelé que les stagiaires issus de l'examen professionnel étaient sous son autorité pédagogique et non hiérarchique.

Leur programme de formation s'inscrit dans un calendrier précis incluant des périodes de congés (Noël et été). Mais au-delà de ces congés, les demandes d'absence doivent être faites auprès des SAR.

Vos représentants UNSa SJ